

# Séminaire « Soutenabilités »

## Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

**Nom :** Veyssière-Matino

**Prénom :** Sonia, Florence

**Institution ou entreprise :** ADEME

**Axe(s) :**

- Quelle voie pour une économie soutenable ?
- Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à travers différentes échelles ?

**Intitulé de votre contribution :** Repenser la résilience territoriale au prisme des ressources

**Résumé de votre contribution :**

La crise du Covid-19 nous amène à réinterroger notre modèle de production et de consommation, en soulignant nos propres dépendances. Dans ce contexte, l'économie circulaire propose-elle une alternative ? Nous esquisserons quelques éléments de réponse à partir de la notion d'ancrage territorial.

## Repenser la résilience territoriale au prisme des ressources

Il est encore trop tôt pour tirer des enseignements de la crise du COVID-19, mais nous pouvons émettre des constats. Cette pandémie révèle les vulnérabilités de notre système et de notre modèle économique, que ce soit au niveau de la production ou de la consommation. Au niveau de la production, nous sommes face à la dépendance de nos approvisionnements et à la vulnérabilité de notre main d'oeuvre. Cette dépendance s'observe à toutes les échelles. A l'échelle mondiale, la baisse historique du cours du pétrole et des indices boursiers, signes avant-coureurs d'une récession des économies nationales. A l'échelle nationale, la mise en difficulté de certains secteurs moteurs (tourisme, immobilier, industrie). Enfin, à l'échelle territoriale, les fermetures d'usines et d'entreprises.

Nous subissons les conséquences de notre modèle linéaire, résumé par le triptyque produire-consommer-jeter. Cette crise nous montre qu'une sortie de ce modèle pour aller vers une logique circulaire est possible. On réduit souvent l'économie circulaire à la seule gestion des déchets. Il s'agit en réalité d'un concept plus riche, qui appelle à un changement radical de modèle. L'économie circulaire est un "système régénératif dans lequel l'apport de ressources et les déchets, les émissions, l'énergie et les fuites sont minimisées en ralentissant, en fermant et en rétrécissant les boucles de matière et d'énergie" (Geissdoerfer, 2019). Le discours sur l'économie circulaire se constitue dès les années 1970, avec les travaux du Club de Rome. Il connaît un regain d'intérêt par son appropriation par les acteurs politiques, en particulier la Chine avec la loi de programmation de 2008. Le modèle chinois (Aurez, Lévy, 2013) s'appuie sur une planification stratégique centralisée, qui finance et participe à la conception d'éco-parcs industriels dans les principales zones économiques du pays (Shanghai, Guangzhou, Tianjin). Les éco-parcs reposent sur la constitution de synergies éco-industrielles, sur le principe que le déchet d'un industriel devient l'intrant d'un autre, et la mutualisation des flux d'eau et d'énergie. La crise du Covid-19 met en évidence les limites de ce modèle. Cantonné à des expérimentations sectorielles, il n'a pu véritablement permettre à la Chine de moins dépendre de ses exportations et de réduire son bilan carbone.

En France, l'intégration de l'économie circulaire dans les politiques publiques se fait en deux volets, qui n'interagissent presque pas entre eux. Le premier volet concerne la transposition des directives européennes (Directive-cadre déchets, 2008 ; et Paquet Economie circulaire, 2014) dans les lois nationales. C'est ce qu'est en substance la loi économie circulaire, adoptée en décembre 2019, bien que le Secrétariat d'Etat à la Transition Ecologique et soutenable, porteur du projet de loi, en exprime une ambition différente. Les principales dispositions (interdiction du plastique à usage unique d'ici 2040, droit à la réparation, filières REP) sont limitées à des approches centrées sur les flux de déchets et l'optimisation des ressources et peu sur l'économie circulaire comme opportunité de revitalisation du tissu productif.

Ce deuxième volet est défendu par les acteurs territoriaux, à travers plusieurs outils : les plans régionaux d'économie circulaire (comme REV3 dans les Hauts de France, les stratégies des régions Normandie et Nouvelle Aquitaine), les feuilles de routes locales (Paris, Nantes, Lyon). L'action d'institutions telles que l'ADEME (via le programme Synapse), l'Institut National de l'Economie Circulaire et Orée) offre un soutien financier et opérationnel dans la mise en oeuvre de ces démarches visant à articuler développement économique et développement durable. La logique d'appel à projets permet de faire émerger des initiatives innovantes dans différents secteurs comme l'industrie (Vallée de la Chimie à Lyon, zone des Portes de Tarn en Occitanie), les énergies renouvelables (poles hydrogène au Havre et à Fos-sur-Mer) et l'aménagement urbain (démonstrateur Cycle Terre à Sevran). Toutefois, cela amène un enjeu qui est celui de faire système. Comment articuler ces initiatives entre elles et comment les pérenniser une fois l'investissement initial lancé ?

Une autre question se pose, simple en apparence : doit-on privilégier le nouveau ou permettre l'adaptation de l'existant ? Cette question était palpable dans les débats dans le cadre de la loi économie circulaire. Il est annoncé que l'économie circulaire doit permettre de créer un total de 500 000 nouveaux emplois et encourager la relocalisation de l'économie (MTES, 2020). D'une part, ce ne sont pas à proprement parler de nouveaux emplois car les créations concernent des secteurs déjà existants et en croissance, comme celui du recyclage. D'autre part, penser en termes de relocalisation ne doit pas conduire à négliger les acteurs industriels mondialisés. On l'a vu dans le cas de Florange ou plus récemment des usines Ford à Blanquefort, le départ de tels acteurs a des impacts sociaux forts sur les territoires, en termes de pertes d'emplois et de déstructuration du tissu économiques. Par conséquent, par relocalisation, on n'entend pas uniquement privilégier les productions locales ou permettent l'émergence de nouvelles industries locales, mais aussi garantir les conditions pour les acteurs existants de se maintenir sur le territoire, en réduisant l'impact de leurs processus productifs ou en leur permettant de développer de nouveaux atouts spécifiques. D'où l'importance de la notion d'ancrage territorial.

L'ancrage territorial désigne la capacité des acteurs locaux à développer des ressources spécifiques, soit des avantages comparatifs locaux (Pecqueur, Zimmermann, 2004). Contrairement aux modèles classiques, comme celui d'Adam Smith, les avantages ne dépendent pas de certaines caractéristiques inhérentes au territoire mais sont construits, de manière dynamique, par les acteurs territoriaux. Par exemple, lorsqu'on parle d'économie circulaire, on mentionne souvent les ressources locales. Ces ressources sont interprétées principalement comme des gisements ou des stocks de matières (déchets, matériaux de construction) non utilisées, à valoriser. Mais la notion de ressources locales doit être considérée de manière plus large (Veysière, 2020) : non seulement les nouveaux produits élaborés à partir de ces stocks ou gisements non utilisés (éco-innovation), mais aussi les nouvelles compétences, et savoir-faire (innovations organisationnelles). De même, les synergies établies entre acteurs sont sources de nouvelles interactions, échanges d'informations, échange de procédés, de personnel. Le tissu social constitué autour de l'économie circulaire devient lui même une ressource. On passe d'une logique concurrentielle à une logique coopérative et à la création d'un écosystème local. Cet écosystème local est résilient, agile, et peut sécuriser de nouveaux débouchés. Dans l'un de mes terrains d'études, qui est le port de Dunkerque, une synergie établie depuis le début des années 80 a permis de fortifier les relations entre l'usine sidérurgique d'Arcelor Mittal (ex Usinor), qui favorise l'implantation de nouveaux acteurs et le développement de processus innovants (production de ciments à partir de laitiers d'usine).

Néanmoins, il faut garder en tête que ce type de solutions est transitoire, puisqu'à terme, l'objectif recherché est de sortir d'une logique d'hypercroissance. Comme l'ont démontré Georgescu-Roegen et plus tard Dominique Bourg et Christian Ansperger (Ansperger, Bourg, 2016), l'économie circulaire n'est pas soutenable dans ce contexte, le découplage total est impossible. Il est donc nécessaire de réfléchir à des solutions à d'autres échelles, au niveau de l'Etat et des organisations internationales pour responsabiliser les entreprises et les orienter vers des trajectoires plus soutenables. L'action de la société civile est à ce titre déterminante. A Bruxelles, pour pallier aux défaillances de fourniture, un appel à été lancé par des citoyens pour produire plus de 30 000 masques réutilisables en tissu. Cet appel à été relayé par le gouvernement bruxellois et a touché diverses sphères. La mobilisation collective est donc parfois la meilleure pourvoyeuse de solutions.

#### **RESSOURCES citées :**

- **Site du MTES** : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leconomie-circulaire>, en ligne, consulté le 02/04/20220

- ARNSPERGER, Christian; BOURG, Dominique. Vers une économie authentiquement circulaire. *Revue de l'OFCE*, 2016, 1: 91-125.
- GEISSDOERFER, Martin, et al. The Circular Economy—A new sustainability paradigm?. *Journal of cleaner production*, 2017, 143: 757-768.
- LEVY, Jean-Claude; AUREZ, Vincent. Économie circulaire, écologie et reconstruction industrielle. 2013.
- PECQUEUR, Bernard; ZIMMERMANN, Jean-Benoît. *Economie de proximités*. 2004.
- VEYSSIERE, Sonia, Quels modèles de développement territorial pour l'économie circulaire ? Une revue de littérature systématique, *European Planning Studies*, 2020, à paraître.